



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 2 juin 2014 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Appropriation du surplus non affecté
7. Transferts budgétaires
8. Dépôt des états financiers 2013 - OMH de Luceville

ADMINISTRATION

9. Promesse d'achat lot 3 465 933
10. Subvention à la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce
11. Lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
12. Renouvellement d'une banque de désignations
13. Gestion du site web de la Municipalité
14. Embauche d'une brigadière scolaire

LOISIRS

15. Ateliers de loisir culturel
16. Demande pour hébergement Centre Gabriel-Nadeau
17. Embauche d'étudiants
18. Demande du Club des 50 ans et plus
19. Demande pour un jardin communautaire
20. Tarification camp de jour

URBANISME

21. Demande de dérogation mineure – 114, route du Fleuve Est
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 40, route du Fleuve Ouest



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

DIVERS

- 23. Correspondance
- 24. Affaires nouvelles
 - 24.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2013-187
 - 24.2 Félicitations aux gagnants d'un Méritas
 - 24.3 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 24.4 Pacte rural de la MRC de La Mitis
 - 24.5 Demande de commandite de l'École Bois-et-Marées
- 25. Période de questions
- 26. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit et est accepté.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 3128 à 3136, 3138 à 3152, 3154 à 3165, 3167 à 3221, 3223 à 3238 et enfin le chèque 3252, au montant de 152 691,93 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. La rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 45 278,41 \$ sont acceptées. Les chèques numéros 2775 à 2782, 3153, 3166, 3222 et 3137 sont annulés.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Fonds de règlement

2014-06-154

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, soit le chèque numéro 355, au montant de 2 940,49 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer. Le chèque numéro 354 est annulé.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2014-06-155

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 26 mai 2014.

6. Appropriation du surplus non affecté

2014-06-156

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu qu'une somme de 1 813 \$ soit appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.

7. Transferts budgétaires

2014-06-157

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2014-35 à 2014-46 inclusivement, au montant de 16 787 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2014-35	636\$	03 41000 002	01 21231 001
2014-36	1 695\$	03 41000 005	01 21231 001
2014-37	436\$	01 21111 000	02 11000 454
2014-38	2 712\$	03 41000 002	02 13000 670
2014-39	423\$	02 22000 421	02 22000 442
2014-40	36\$	02 22003 526	02 22002 526
2014-41	66\$	02 22000 421	02 32000 421
2014-42	5 077\$	03 41000 002	02 41300 521
2014-43	105\$	02 41401 521	02 41400 521
2014-44	38\$	02 70110 640	02 70110 494
2014-45	5 226\$	01 27902 001	02 70142 521
2014-46	337\$	01 21111 000	02 70220 451
TOTAL	16 787\$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

8. Dépôt des états financiers 2013 - OMH de Luceville

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Luceville.

2014-06-158

ADMINISTRATION

9. Promesse d'achat lot 3 465 933

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil accepte la promesse d'achat de madame Cathy Michaud, pour l'achat du lot numéro 3 465 933 ayant une superficie de 1 098,8 mètres carrés, pour le prix de 35 906 \$ avant taxes. La promesse d'achat sera transmise au notaire choisi par l'acheteur pour l'établissement du contrat. Le maire et le directeur général sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2014-06-159

10. Subvention à la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de remettre une subvention de 1 000 \$ à la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce pour le bon déroulement de leurs activités.

2014-06-160

11. Lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon et le directeur général, monsieur Jean Robidoux à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce une lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour les années 2014 à 2017.

2014-06-161

12. Renouvellement d'une banque de désignations

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que monsieur Jean Robidoux et madame Nancy Bérubé soient nommées comme personnes désignées pour l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.

2014-06-162

13. Gestion du site web de la Municipalité

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter de verser la somme de 3 000 \$ à la firme *PQM.net* afin d'ajouter des modules de gestion pour gérer la totalité des sections actuelles du site web de la Municipalité de Sainte-Luce.

2014-06-163

14. Embauche d'une brigadière scolaire

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'embaucher madame Lise Falardeau à titre de brigadière scolaire sur une base de 10 heures par semaine durant la saison scolaire, au taux horaire de 10,35 \$.

2014-06-164



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

LOISIRS

15. Ateliers de loisir culturel

CONSIDÉRANT les besoins municipaux identifiés et le désir de la Municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

CONSIDÉRANT le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les implications qui la concernent et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures et contrats) et assurera 50% des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

Sur proposition de madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Luce participe au projet *Ateliers de loisir culturel* de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l'automne 2014 ;

DE désigner monsieur Jean Robidoux comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet;

DE désigner monsieur Jean-Claude Molloy comme personne ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis;

DE rendre disponible et d'assurer la gestion d'un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de 300 \$ pour la durée du projet;

DE participer financièrement à la hauteur de 8 % du coût de l'atelier.

16. Demande pour hébergement Centre Gabriel-Nadeau

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter de faire le prêt du Centre Gabriel-Nadeau pour la nuit du 3 au 4 septembre pour le groupe de marcheurs étant partis de Sainte-Anne-de-Beaupré vers Gaspé.

17. Embauche d'étudiants

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Madame Alexandra Deschênes comme coordonnatrice sur une base de 40 heures, pour une période de 8 semaines, au salaire horaire de 11,35 \$;
- Mesdames Audrey Belzile, Sabrina St-Laurent, Myriam Ouellet et Koraly Yockell-Lévesque comme monitrices du camp de jour, sur une base de 37 heures par semaine, pour une période de 8 semaines, au salaire horaire de 10,85 \$;

2014-06-165

2014-06-166

2014-06-167



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- Madame Chloé Lévesque-Caron et madame Mélanie Fillion sur une base de 40 heures par semaine, pour une période de 8 semaines, au taux horaire de 10,85 \$;
- Enfin, comme coordonnatrice de soccer, madame Rafaëlle St-Hilaire, sur une base de 35 heures par semaine, pour une période de 14 semaines, au salaire horaire de 11,35 \$.

18. Demande du Club des 50 ans et plus

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

19. Demande pour un jardin communautaire

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

20. Tarification camp de jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la tarification pour le camp de jour 2014 soit maintenue au même montant que pour 2013, à savoir :

- 1^{er} enfant : 60 \$
- 2^e enfant : 50 \$
- 3^e enfant : 40 \$
- Service de garde pour 3 périodes, soit 7 h 30 à 9 h, 12 h à 13 h et 16 h à 17 h 30 : 5 \$ par période avec un maximum de 10 \$ par jour.

URBANISME

21. Demande de dérogation mineure – 114, route du Fleuve Est

CONSIDÉRANT la dérogation mineure présentée pour la propriété du 114, route du Fleuve Est à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 464 314 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4179-93-6525, à l'effet de permettre la construction d'une remise sur un terrain qui n'est pas occupé par un bâtiment principal résidentiel, alors qu'un bâtiment accessoire peut être érigé que s'il existe déjà un bâtiment principal sur le même terrain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roland Desrosiers a sa résidence sur le terrain en face situé de l'autre côté de la route du Fleuve Est;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme croient qu'il est intéressant pour monsieur Roland Desrosiers d'avoir un bâtiment accessoire sur un terrain à proximité de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme ont présenté une recommandation favorable à l'effet de pouvoir permettre la construction de la remise;

2014-06-168

2014-06-169



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu de permettre la construction d'une remise sur le lot 3 464 314 du cadastre officiel du Québec, conditionnellement à ce que les deux propriétés, soit les lots numéros 3 464 929 et 3 464 314 demeurent la propriété d'un même propriétaire et conditionnellement à ce que le propriétaire conserve la ligne d'arbres dans le milieu du terrain pour dissimuler la remise.

22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 40, route du Fleuve Ouest

2014-06-170

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 40, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 689 259 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3979-23-2402, à l'effet de permettre la construction d'une remise dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la remise s'harmonise avec le gazebo déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée ne nuit pas aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bois utilisé comme revêtement est un matériau noble qui s'insère bien dans le cadre architectural du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme ont présenté une recommandation au conseil à l'effet de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 40, route du Fleuve Ouest tel décrit précédemment;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 40, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment.

DIVERS

23. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

24. Affaires nouvelles

24.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2013-187

2014-06-171

Avis de motion est donné par monsieur Yves G. Ouellette à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour amender le règlement numéro R-2013-187.

24.2 Félicitations aux gagnants d'un Méritas

2014-06-172

CONSIDÉRANT QUE plusieurs étudiants de l'école Sainte-Luce se sont vus attribuer des prix Méritas pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces étudiants représentent l'avenir de la communauté et qu'ils sont la fierté de celle-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires des prix Méritas sont les suivants :

- Olivier Caron
- Kasandra Fournier
- Félix Caron
- Mélanie Bernard
- Emma St-Laurent
- Indira-Divine Pineault
- Raphaël Marsan
- Justin Lagacé
- Sébastien Lavoie
- Zakary St-Laurent
- Myriam Gagné
- Émile Beaucage
- Sarah Langlois

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de féliciter tous ces étudiants pour leur magnifique travail académique et leur laisser savoir que nous sommes très fiers de leurs performances.

24.3 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton

2014-06-173

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour un audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables, tel que proposé dans leur offre du 30 mai 2014 qui prévoit des honoraires professionnels de 675 \$ avant taxes.

24.4 Pacte rural MRC de La Mitis

2014-06-174

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce désire procéder à l'aménagement d'une passerelle d'observation en bordure du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural de la MRC de La Mitis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce s'engage à contribuer matériellement et financièrement si applicable au projet de l'aménagement d'une passerelle d'observation et désigne monsieur Jean Robidoux, directeur général de la Municipalité, comme signataire de la demande d'aide financière et éventuellement de l'entente.

24.5 Demande de commandite de l'École Bois-et-Marées

2014-06-175

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu de verser une commandite de 50 \$ à l'École des Bois-et-Marées pour la réalisation d'un CD de photos et d'activités pour les finissants de l'école.

25. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

1. Réparation à l'intersection des rues St-François et St-Pierre
2. Transport ferroviaire
3. Mise à jour du site web de la Municipalité de Sainte-Luce
4. Dangerosité de construire un nouveau foyer pour personnes âgées près du chemin de fer
5. Chauffage du garage municipal
6. Remerciement d'un citoyen pour des réponses rapides suite à des questions sur le site web
7. Recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques
8. Visite des infrastructures dans le cadre de la semaine de la municipalité
9. Félicitations pour le bon déneigement de l'hiver dernier
10. Félicitations pour la réfection de la promenade de l'Anse-aux-Coques
11. Réfection de l'accotement le long de la route du Fleuve face à la promenade de l'Anse-aux-Coques
12. Établissement d'un jardin communautaire
13. Demande pour que le terrain de pétanque au Pavillon des loisirs du secteur Luceville soit clôturé

26. Fermeture de la séance

2014-06-176

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier